



Condamnations pour publicité interdite

Rubrique : actualités - Date : jeudi 19 décembre 2002

L'AFP et le Figaro économie annoncent que le tribunal correctionnel de Paris a condamné le directeur de Moto Verte et de Moto- Revue à 10 000 euros d'amende pour la publication de photos de sportifs ou de motos laissant apparaître des marques de cigarettes.